

jeudi 08 Septembre 2022 - n°357

**Institutions** - Villes de France rencontre Caroline Cayeux et Gabriel Attal pour évoquer la situation des finances locales

**Centre-ville et Commerce** - Du nouveau sur la réglementation des « dark stores »

**Environnement** - Mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » : les préfets doivent prendre le temps

**Gestion** - Redéploiement de 26 nouveaux services de la DGFIP dans les territoires

**Finances** - L'Insee revoit à la baisse ses prévisions pour le second semestre

**Environnement** - Pour répondre à l'appel à projets Sentiers de Nature du plan « Destination France »

**Institutions** - S'inscrire au colloque : Les collectivités territoriales face aux conflits d'intérêts du 20 octobre 2022

**Numérique** - Innopolis Expo, rendez-vous de l'innovation territoriale à Paris les 20 et 21 septembre

**Habitat** - Nouvelle webconférence du Réseau des acteurs de l'habitat

**Environnement** - Colloque national des Atlas de la biodiversité communale (ABC) des Eco Maires

## INSTITUTIONS



### Villes de France rencontre Caroline Cayeux et Gabriel Attal pour évoquer la situation des finances locales

Vendredi 2 septembre, *Villes de France*, représentée par Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse et président délégué, et Gil Avérous, maire de Châteauroux, a rencontré Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, et Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics.

Une rencontre bilatérale afin d'échanger sur les finances locales et la préparation du projet de loi de finances pour 2023. La première partie de la réunion s'est penchée sur la mise en œuvre des mesures pour la transition écologique dans les territoires (zéro artificialisation nette, projet de loi d'accélération des énergies renouvelables et « Fonds vert » ,...). Le Gouvernement souhaite encourager les collectivités à classer leurs projets selon leurs impacts à travers des « budgets verts ». Les Ministres sont également revenus sur l'agenda territorial, annoncé par la Première ministre lors de sa déclaration de politique générale, qui permettra de faire remonter les sujets locaux à intervalles réguliers.

Puis, les échanges se sont portés sur les finances publiques, à commencer par la dotation globale de fonctionnement (DGF). Les représentants de *Villes de France* ont souligné que la situation actuelle (hausse des prix de l'énergie, des fluides, des matériaux, des denrées alimentaires) va conduire les collectivités à étaler, voir supprimer leurs investissements. Un mauvais signe pour la qualité du service public mais aussi pour la croissance économique. Face à cette situation, *Villes de France* propose l'indexation de la DGF sur l'inflation.

Gabriel Attal est également revenu sur l'annonce de la suppression prochaine de la CVAE, précisant qu'il s'agit d'un engagement de campagne afin de faire baisser la pression fiscale des entreprises. *Villes de France* a rappelé sa forte réserve concernant cette mesure. Toutefois, si cette dernière était votée par le Parlement, notre association sera très attentive aux modalités de compensation.

D'autres sujets ont été évoqués, comme le « bouclier inflation » voté lors du PLFR cet été ou encore la révision de la réforme en cours la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux. Il a été convenu de poursuivre ces échanges avant les débats parlementaires sur la loi de programmation des finances publiques qui sera discutée fin septembre.

## CENTRE-VILLE ET COMMERCE



### Du nouveau sur la réglementation des « dark stores »

Le 6 septembre 2022, Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et Olivier Klein, ministre délégué à la Ville et au Logement, ont annoncé des mesures relatives à l'implantation de dark stores et de dark kitchens. Le principal point portait sur la classification des dark stores en matière d'urbanisme, ceux-ci pouvant être considérés soit comme des entrepôts, soit comme des commerces,

ce qui complexifiait le travail des maires. Les dark stores seront dorénavant considérés comme des

entrepôts, même s'ils disposent d'un point de retrait. Pour les dark kitchens, il a été acté de créer une nouvelle catégorie spécifique. Un arrêté précisera donc ces nouvelles modalités qui donneront les outils juridiques efficaces et plus opérationnels aux maires pour réguler les dark stores et les dark kitchens.  
(Credits photos @OlivierKlein93)

Pour en savoir plus : [le droit existant à l'heure actuelle](#)

## ENVIRONNEMENT



### Mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » : les préfets doivent prendre le temps

Le Gouvernement ainsi que des sénateurs demandent à prendre le temps de la mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » mais avec des temporalités différentes. Une proposition de loi déposée le 5 août par Sophie Primas, présidente LR de la commission des affaires économiques du Sénat et d'autres sénateurs invite à repousser d'un an, soit jusqu'au 22 octobre 2023, le délai

maximal à l'issue duquel les conférences des Scot devront avoir transmis à la région leurs propositions d'application territoriale du ZAN.

Par ailleurs, dans une circulaire datée du 4 août communiqué début septembre par AEF, le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, demande aux préfets de ne pas aller trop vite pour la mise en œuvre du zéro artificialisation nette (ZAN). En effet, les conférences de concertation prévues dans les Scot n'ont pas encore abouti, cette temporisation vise à « ne pas anticiper le résultat du dialogue entre les collectivités et celui du processus de déclinaison de l'objectif à chaque échelle territoriale ». Les préfets sont invités à « sensibiliser les élus dont les documents de planification entrent en modification ou en révision à la politique de sobriété foncière et de maîtrise de l'étalement urbain ».

## GESTION

FRANÇES PUBLIQUES



### Redéploiement de 26 nouveaux services de la DGFiP dans les territoires

La démarche de relocalisation du service public de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) engagée en 2019 s'inscrit dans l'objectif gouvernemental de relance des dynamiques territoriales. Elle consiste à redéployer des emplois implantés dans la région parisienne ou dans les grandes métropoles vers des services relocalisés dans des villes de taille moyenne ou

plus petites. Cette démarche offre également aux agents et aux cadres l'opportunité de trouver de meilleures conditions de vie, personnelles et familiales, et de ne plus subir les contraintes de logement et de transports des grandes villes.

La relocalisation des services dans les territoires s'appuie sur la dématérialisation des services aux usagers et sur la capacité de travailler à distance qui permet une organisation plus efficace des services.

Jusqu'en 2026, 2 500 emplois seront donc transférés dans 66 villes sélectionnées par un comité représentatif (Etat et syndicats) sur la base de critères socio-économiques prenant en compte l'accessibilité, la démographie, l'attractivité, et les conditions d'accueil des agents. Ces postes sont pourvus, sur appel à candidature, par des agents titulaires volontaires et par des contractuels.

Ainsi, le 1er septembre 2022, 26 nouveaux services ouvrent, avec l'implantation de 608 nouveaux emplois (928 à terme) dans des villes petites et moyennes.

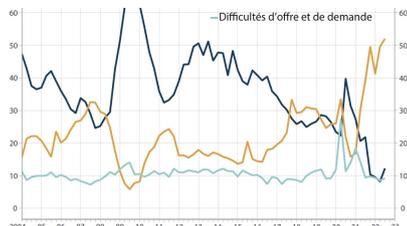
En outre, 7 des 21 services relocalisés en 2021 sont aujourd'hui renforcés à hauteur de 62 emplois, si bien qu'au total, en deux ans, 1 170 emplois auront été implantés dans les services relocalisés. Dès maintenant, 44 des 66 communes sélectionnées auront accueilli des emplois relocalisés.

Pour cette deuxième année de déploiement, les nouveaux services créés sont les suivants :

- 7 services d'appui à la publicité foncière à Château-Thierry (02) : 50 emplois à terme, Troyes (10) : 50 emplois à terme, Guingamp (22) : 30 emplois à terme, Guéret (23) : 25 emplois à terme, Redon (35) : 45 emplois à terme, Tarbes (65) : 34 emplois à terme et Joigny (89) : 50 emplois à terme ;
- 2 pôles nationaux de contrôle à distance à Besançon (25) : 40 emplois à terme et Béthune (62) : 40 emplois à terme ;
- 2 centres de contact des particuliers à Angoulême (16) : 50 emplois à terme et Nevers (58) : 50 emplois à terme ;
- 1 centre de contact des amendes à Épinal (88) : 25 emplois à terme ;
- 3 centres de contacts des professionnels à Decazeville (12) : 35 emplois à terme, Morlaix (29) : 41 emplois à terme et Cahors (46) : 45 emplois à terme ;
- 5 antennes de SIE vont également être installées à Digne-Les-Bains (04) : 25 emplois à terme, Valence (2 antennes) (26) : 50 emplois à terme, Pont-Audemer (27) : 25 emplois à terme et Chaumont (52) : 25 emplois à terme ;

- 2 centres de gestion des retraites à Fougères (35) : 24 emplois à terme et Loches (37) : 40 emplois à terme;
- 1 service liaison rémunération à Riom (63) : 32 emplois à terme et 1 service liaison rémunération renforcé à Châlons-en-Champagne (51) : 33 emplois à terme ;
- 1 pôle national de soutien au réseau pour les actions lourdes de la fiscalité des professionnels à Dax (40) : 27 emplois à terme ;
- 1 centre de traitement des données à Montbard (21) : 25 emplois à terme.

## FINANCES



### L'Insee revoit à la baisse ses prévisions pour le second semestre

Dans une note de conjoncture parue hier, l'Insee vient de réviser quelques-unes de ses prévisions économiques. La toile de fond de l'activité économique mondiale reste marquée par la conjonction de plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) qui entraînent des tensions persistantes sur les conditions de production et contribuent à alimenter l'inflation.

En France, les politiques publiques de limitation des prix de l'énergie aideraient à maintenir le glissement annuel des prix à la consommation à un niveau proche de 6 % en septembre-octobre. Celui-ci pourrait néanmoins atteindre environ 6,5 % en décembre, du fait notamment de l'augmentation continue des prix de l'alimentation.

Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises suggèrent une relative résistance de l'activité française cet été, en particulier dans les services. La croissance serait ainsi légèrement positive (+0,2 % prévu) au troisième trimestre. La fin d'année est plus incertaine et l'activité pourrait marquer le pas (0,0 % prévu), sur fond de resserrement monétaire et d'inquiétude sur les approvisionnements en énergie. La croissance annuelle s'élèverait ainsi à 2,6 % pour 2022, mais l'« acquis » de croissance pour 2023 serait modeste.

[Télécharger la note de conjoncture](#)

## ENVIRONNEMENT



Appel à projets "Sentiers de Nature"

### Pour répondre à l'appel à projets Sentiers de Nature du plan « Destination France »

Maîtres d'ouvrage publics, associations agréées de protection de l'environnement, ou gérant des itinéraires de randonnée pédestre, situés en France métropolitaine et en outre-mer, vous souhaitez créer ou restaurer un sentier pédestre, préserver et restaurer des patrimoines naturels, culturels et paysagers aux abords de sentiers, hors zone de montagne et sentier du littoral ?

Participez à l'appel à projets "Sentiers de Nature", lancé dans le cadre du plan Destination France de reconquête et de transformation du tourisme.

Rendez-vous sur le site du Cerema pour en savoir plus et déposer un dossier.

Les dépenses peuvent être financées jusqu'à 80% :

- Les études préalables et travaux d'aménagement de sentiers,
- les actions pour l'accueil du public et la pédagogie,
- les aménagements et travaux pour la protection et la restauration de la biodiversité et des paysages aux abords du sentier.

L'État annonce consacrer dix millions d'euros à « cette opération en faveur de la biodiversité et de paysages de qualité, d'un tourisme décarboné et durable, et de la pratique quotidienne de la marche par tous ».

[Site officiel](#)

[Vidéo](#)

## INSTITUTIONS



### S'inscrire au colloque : Les collectivités territoriales face aux conflits d'intérêts du 20 octobre 2022

Cette année, le 21e colloque de l'Observatoire SMACL - dont est partenaires *Villes de France* - est prévu le 20 octobre 2022 en présentiel et à distance. Sur le thème : *"Les collectivités territoriales face aux conflits d'intérêts"*. Les intervenants viendront partager leurs expériences à l'occasion de ce colloque. Une journée qui permettra d'appréhender le cadre juridique et de s'enrichir des

retours d'expérience et de conseils pratico-pratiques.

La problématique des conflits d'intérêts est un sujet central pour les collectivités territoriales sous l'œil vigilant des oppositions, des organismes de contrôles, des associations de lutte contre la corruption et du juge pénal. Si les textes ont récemment évolué (loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 et loi n° 2022-217 du 21 février 2022) les élus locaux et les fonctionnaires territoriaux se posent de nombreuses questions sur l'étendue de leurs obligations pour éviter de se placer en porte-à-faux. Et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver dans les méandres des textes qui s'empilent sur le sujet. L'intérêt de cette journée sera triple :

- bien préciser et décortiquer le cadre juridique applicable ;
- remonter les problématiques de terrain rencontrées par les acteurs publics locaux et se questionner sur la pertinence des textes et les évolutions possibles ;
- identifier et partager les bonnes pratiques.

Ce colloque se tiendra de 9H00 à 16H15 (Athènes Services - Auditorium, 8 rue d'Athènes, 75009 Paris, métro Liège ou St Lazare)

S'inscrire (gratuit mais nombre de places limité)

## NUMÉRIQUE



SEPT.  
2022  
PARIS, ESPACE  
CHAMPERRET

### Innopolis Expo, rendez-vous de l'innovation territoriale à Paris les 20 et 21 septembre

Donnez du sens à  
**l'innovation  
territoriale**



Innopolis Expo revient pour une seconde édition qui rassemblera les 20 et 21 septembre prochains les collectivités territoriales, aménageurs, fédérations et associations professionnelles, et entreprises. Pendant deux jours, dans le Hall A de l'Espace Champerret, Innopolis Expo proposera animations, conférences, rencontres et échanges autour de six thèmes d'activité : aménagement urbain et

environnement, mobilité, gouvernance locale, transformation numérique, transition énergétique, sûreté et sécurité. Sont prévus plus de 250 intervenants, 4000 visiteurs, 150 entreprises et de nombreuses institutions comme l'Ademe, le Cerema, l'ANCT, la Banque des Territoires, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ! Dans le cadre du partenariat *Villes de France* et Innopolis Expo 2022, les membres et adhérents de *Villes de France* sont invités pour aller à la rencontre de ceux qui font et transforment les territoires.

Pour les invitations, écrire à Céline Juteau  
Pour en savoir plus sur Innopolis Expo 2022

## HABITAT

LE **RÉSEAU**  
DES **ACTEURS**  
DE **L'HABITAT**

### Nouvelle webconférence du Réseau des acteurs de l'habitat

Le Réseau des acteurs de l'habitat - dont est notamment partenaire *Villes de France* - organise une nouvelle webconférence « *Faire vivre la densité urbaine : collectivités locales et organismes Hlm agissent ensemble* ». Elle aura lieu le jeudi 15 septembre 2022 de 14h30 à 16h00. Cette webconférence réunira : Raphaëlle d'Armancourt, responsable du Pôle Politiques territoriales et urbaines

de l'Union sociale pour l'habitat ; Adrien Gros, directeur de l'aménagement urbain d'Aquitainis ; et Marc Hervé, premier adjoint à la Maire de Rennes délégué à l'urbanisme. Elle permettra de mettre en perspective l'actualité du sujet et de réfléchir de manière collective à la fois aux enjeux et aux leviers d'action en les inscrivant dans le long terme. Elle mettra en débat les enjeux réciproques des collectivités locales et des organismes de logement social : Comment travailler la densité urbaine et la rendre attractive ? Comment concilier densité, mixité sociale, et logement de qualité ?

Comment inventer de nouvelles formes d'habitat mais aussi de concertation avec les habitants ? Quels obstacles persistants ? Quelles responsabilités respectives pour densifier tout en préservant la qualité de vie des habitants – présents et à venir - du logement social ? Avec quelles collaborations ?

Cette rencontre sera animée par Dominique Rousset, journaliste.

La participation est sans frais mais sur [inscription préalable sur ce lien](#).

## ENVIRONNEMENT



### Colloque national des Atlas de la biodiversité communale (ABC) des Eco Maires

L'association Les Eco Maires, avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité, organise le 3ème colloque national des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) les 15 et 16 novembre 2022 à Nantes. Que vous soyez familiers des ABC ou non, venez prendre part, sur deux jours, à un événement d'ampleur nationale pour vous former à la démarche des ABC, découvrir dans ce

cadre des outils et méthodologies à mettre en œuvre à l'échelle locale pour connaître la biodiversité communale et intercommunale et établir un diagnostic local de cette biodiversité. Venez rencontrer des acteurs de la démarche, des élus ayant réalisé des ABC, des experts et d'autres participants (collectivités, élus locaux, associations naturalistes, agriculteurs, acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, particuliers...) qui, comme vous, souhaitent découvrir la démarche des ABC ou bien renforcer leurs connaissances pour aller plus loin dans la démarche, et cela en vue d'atténuer les impacts du changement climatique et d'anticiper les risques liés à la crise d'érosion de la biodiversité. En effet, l'ABC, en partant de la connaissance et nourri par la mobilisation citoyenne et des parties prenantes diverses, constitue pour les collectivités (élus locaux et acteurs de leur territoire) une démarche d'aide à la décision inclusive, facilitant l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs stratégies d'aménagement et de gestion.

Les organisateurs vous attendent donc nombreux :

- le 15 novembre aux Salons Mauduits de Nantes pour une journée de conférences thématiques (format table ronde en 6 séquences horaires réparties sur la journée à raison de 4 conférences par séquence) suivi d'une soirée spéciale.
- le 16 novembre pour des visites de réalisations naturalistes dans Nantes et dans les environs de la métropole.

[Pour avoir des informations sur l'événement](#)

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi